

ASSEMBLEE GENERALE du 29 avril 2019

**CLUSTER SAFE / Pôle européen de la sécurité
globale**

**Attribution d'une subvention en nature –
Occupation d'un bureau**

Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2018, nous vous avons présenté le projet de création d'un Pôle européen de la sécurité globale dont la CCI est à l'initiative.

Conformément à la décision de principe prise lors de cette assemblée, l'étude de la faisabilité et des moyens de mise en œuvre se poursuit en lien avec les représentants des pouvoirs publics du territoire lyonnais.

La qualité de ce projet repose notamment sur l'expertise de ses acteurs, raison pour laquelle la CCI s'est accompagnée des compétences essentielles du Cluster SAFE, étant le seul pôle à porter la thématique de la sécurité globale en France.

Dans la mesure où ce pôle est installé à Aix en Provence, il convient, pour les besoins du projet, de rechercher des modalités permettant une présence de SAFE sur la ville de Lyon.

Aussi, dans la mesure où la création de ce pôle d'excellence est à l'initiative de la CCI LYON METROPOLE et que celle-ci souhaite rester clairement identifiée comme protagoniste majeur, il est proposé de mettre à disposition du cluster SAFE, géré sous forme associative dénommée « Pégase », un bureau dans les locaux de la CCI, 3 place de la Bourse.

Il était envisagé de créer une structure de préfiguration pour assurer la mise en œuvre de ce projet, néanmoins pour des raisons financières, il a finalement été décidé de faire porter ce projet par SAFE dans l'attente de son avancement et le cas échéant de la création d'une structure définitive.

Il est proposé à titre de soutien de la CCI à ce projet d'intérêt général, d'attribuer à l'association gestionnaire du cluster SAFE, une subvention en nature d'un montant de 4725 euros correspondant au montant de la redevance annuelle de la location du bien, d'une surface de 18,17 m² et ce pour une durée d'un an.

Décision et habilitation par l'assemblée générale du Président pour signer toutes conventions avec l'association Pégase, formalisant la présente décision.